

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
AISNE

De la commune de NOROY-SUR-OURCQ

Séance du 06 Juillet 2018

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Exprimés
8	5	7

Date de la convocation
01/07/2018

Date d'affichage
03/07/2018

Le six juillet deux mille dix-huit à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Régis POULAIN, Maire.

Présents : Pascal DHORDAIN, adjoint, Aline ANDRE,  
David GAUTHIER, Clément FORTIER

Pouvoir(s) : André ANGLERAUX  
Baudouin NYSSSEN

Absent(s) : Erwan LE BORGNE

Secrétaire : Clément FORTIER

**OBJET : APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

2018-07/12

**DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE**

Considérant que la Communauté de Communes Retz en Valois, dans un souci de concertation, souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal sur le projet de zonage d'assainissement,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, d'approuver le plan de zonage tel qu'il est annexé à la présente,

Décide d'approuver les principes de gestion des eaux usées et des eaux pluviales établis dans le cadre du zonage d'assainissement.

Nombre de Conseillers présents 05 : Nombre de suffrages exprimés : 07

Fait à Noroy-sur-Ourcq, le 06 Juillet 2018

Le Maire, Régis POULAIN

